



**Article paru dans la revue Ressources et vous  
de la Société de Criminologie du Québec, juillet 2010.**

[www.societecrimino.qc.ca](http://www.societecrimino.qc.ca)

**Vivre après le crime.**

**La justice réparatrice, un chemin pour recréer des liens.**

Le Centre de Services de Justice Réparatrice (CSJR) est un organisme à but non lucratif créé en 2001 à Montréal, ayant pour mission principale d'organiser des rencontres entre détenus et victimes d'actes criminels (RDV). Il vise également à promouvoir la justice réparatrice.

**Qu'est ce que la justice réparatrice ?**

Selon les principes fondamentaux adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2002, celle-ci est constituée par « *tout processus dans lequel la victime et le délinquant et, lorsqu'il y a lieu, toute autre personne ou tout autre membre de la communauté subissant les conséquences d'une infraction participent ensemble activement à la résolution des problèmes découlant de cette infraction, généralement avec l'aide d'un facilitateur* ».

Orientée vers le futur, la justice réparatrice vise à promouvoir des solutions adaptées à la victime, mais aussi au contrevenant et à la communauté (famille, voisins, amis, collègues de travail, etc.). Elle permet aux victimes qui le désirent de jouer un rôle actif dans la résolution de leur conflit. La médiation est sûrement la forme la plus connue de justice réparatrice. Celle-ci crée un espace de parole où les participant(e)s (victimes, offenseurs et leur entourage) peuvent se rencontrer et s'exprimer librement. Cette approche permet une prise de conscience de l'impact du crime sur les personnes qui s'en trouvent blessées, favorise une libération des émotions destructrices, aide à une compréhension mutuelle des parties adverses et encourage l'abandon des préjugés. En un mot, la justice réparatrice a pour objectif non pas la punition, mais bien la réparation des dommages causés (psychologiques et/ou matériels), la restitution du sentiment de sécurité, voire la réconciliation.

## **Rencontres entre agresseurs et victimes**

Le CSJR organise des rencontres entre des personnes ayant été agressées et des offenseurs. L'un des objectifs est de permettre à des victimes d'exprimer à des agresseurs les conséquences de l'acte criminel dans leur vie, et de leur poser des questions pour mieux comprendre ce qui s'est passé (ex. : Pourquoi moi ? Comment en es-tu arrivé là ? Qu'est-ce qui me prouve que tu as changé et que tu ne vas pas recommencer ? Que vas-tu faire de ta vie pour réparer ce que tu as fait ?). Il est important que l'offenseur puisse voir l'impact de ses actes dans la vie de la victime. Des prises de conscience se font qui permettent d'accroître la responsabilisation.

De manière générale, ces rencontres regroupent 4 personnes ayant subi un acte criminel, 4 personnes ayant causé des crimes semblables, 2 représentant(e)s de la communauté et 2 animateur(rice)s. Les participant(e)s ne se connaissent pas. Cela distingue ces rencontres de toutes les autres formes de médiation traditionnelle qui donne l'opportunité à une victime d'entrer en dialogue avec son agresseur. Les animateur(rice)s (en général un homme et une femme) agissent à titre bénévole. Ils sont reconnus pour leur compétence et leur expérience dans l'animation de groupe, la criminologie et/ou la psychologie. En plus de leur formation personnelle (souvent en psychothérapie), ils reçoivent une formation interne donnée par des personnes-ressources du CSJR. Ce sont eux également qui rencontrent au préalable les participant(e)s et assurent une certaine sélection pour veiller au climat sécuritaire des rencontres. Il est important de signaler que la participation aux RDV n'est pas un élément pris en compte pour faciliter la libération d'un détenu. Pour participer, ceux-ci doivent démontrer le chemin parcouru, leur responsabilisation et leur empathie.

Les représentant(e)s de la communauté (citoyen(ne)s), quant à eux, montre que la société est concernée tant par le crime que par la résolution du conflit né de celui-ci. Agissant comme témoins, ils peuvent leur arriver d'être pris à parti par l'un ou l'autre qui vit de la colère ou un sentiment d'injustice à l'égard de la société. Par leur présence empathique, ils permettent aussi des libérations intérieures.

Deux types de rencontres sont proposés, soit en milieu carcéral (établissement de détention fédéral), soit en milieu communautaire. Certaines sont sur le thème de l'inceste. Les animateur(rice)s sont spécialisé(e)s sur ce sujet, le déroulement est légèrement différent avec des thèmes plus spécifiques, le rôle de la famille ayant une importance toute particulière.

Et il y a des rencontres pour des personnes ayant vécu (de manière directe, secondaire ou collatérale) tout autre type d'acte criminel (meurtre, abus, viol, braquage, harcèlement, incendie, vol, etc.). Lors de ces rencontres, il peut ainsi y avoir dans la même pièce des personnes ayant vécu des expériences totalement différentes. Cependant, chaque victime fait toujours face à un agresseur ayant commis un crime semblable à ce qu'elle a vécu.

Dans leur format actuel, 7 rencontres hebdomadaires de 3 heures sont proposées, avec une dernière rencontre 3 mois plus tard. Cela suppose un certain engagement de la part des participant(e)s et animateur(rice)s, mais cela est nécessaire pour que chacun(e) ait le temps de s'exprimer et d'évoluer. Les tensions initiales peuvent alors diminuer. Plusieurs outils sont utilisés pour faciliter la dynamique de groupe : relaxation, relecture de la semaine écoulée, symbolisme/créativité (dessin, écriture...), règles pour favoriser une communication non-violente, témoignage, échange, rituel de sortie, debriefing en sous-groupes (entre victimes et entre agresseurs). Une entente de confidentialité est signée par tous les participant(e)s, seuls les prénoms sont utilisés lors des rencontres.

Une évaluation menée par le Service correctionnel du Canada, entre 2005 et 2008, a montré les résultats positifs de ce type de rencontre, les victimes parlant de guérison et de compréhension, les détenus de responsabilisation, d'ouverture et de paix.

## La créativité au service des victimes d'actes criminels

Depuis 3 ans, le CSJR tient à souligner, en plus de la Semaine nationale de justice réparatrice (novembre), la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (avril) par le biais de l'art. Des ateliers de créativité ont été proposés (mandalas, collages, dessins...). Pour la première année, en 2010, une exposition a été organisée par le CSJR (du 8 au 18 avril) au Centre d'Art La Salamandre : « Vivre après le crime, l'art libérateur ». Quinze exposant(e)s ont accepté de « s'exposer », en présentant au public pour la première fois leurs toiles, dessins, collages, photos, poèmes et sculptures. Une manière de poursuivre leur processus thérapeutique, tout en sensibilisant le grand public et en partageant avec d'autres personnes ayant été victimes les outils qui les ont aidés à apaiser les traumatismes vécus. Une exposition qui a déjà été sollicitée par d'autres milieux. Le CSJR reconnaît les bienfaits de l'art et de la créativité comme éléments moteurs d'une guérison et souhaite offrir plus de services dans ce domaine.

## Pistes d'avenir

Après 9 ans d'expérience, d'amélioration régulière de ces rencontres, le CSJR est aujourd'hui apte à former d'autres pays qui souhaitent développer ce genre de services chez eux. Ce fut le cas en 2009 en France, la première rencontre détenus-victimes ayant commencé en mars 2010 dans la région parisienne. D'autres demandes nous proviennent d'Afrique, mais nécessiteraient des ressources financières supplémentaires.

À la suite de demandes reçues, des réflexions sont en cours pour adapter les rencontres à des crimes spécifiques : accidents de la route, fraude économique ou fiscale... Des partenariats se développent avec des organismes qui souhaiteraient organiser ce type de rencontres avec leur clientèle spécifique.

Le grand défi du CSJR aujourd'hui est de mieux se faire connaître. La justice réparatrice est encore assez méconnue du grand public. Actuellement, c'est surtout le bouche-à-oreille qui fonctionne, l'expérience libératrice des uns donnant le goût à d'autres de vivre la démarche. Un élément positif mais qui limite le nombre de participant(e)s, et donc de rencontres (environ 4/an, soit 40 personnes/an).

*« La victime a rarement la possibilité de prendre la parole directement en Cour, si ce n'est à titre de témoin des dommages matériels qu'elle a subi. Elle garde soigneusement enfermées et cachées des blessures qui datent parfois de plusieurs années. Le climat de confiance des rencontres entre victimes et agresseurs lui permet d'exprimer ses émotions. Elle peut poser ses questions, dire son indignation et rappeler que par exemple un petit objet volé, en soi insignifiant a souvent une grande valeur sentimentale. La parole la libère dans la mesure où elle lui permet de reconnaître le mal subi et de le faire reconnaître par les autres. Elle retrouve ainsi sa dignité. Elle peut décider de ne plus se laisser dominer par le mythe terrifiant de son agresseur. Alors que la loi du milieu confine le détenu la plupart du temps dans la méfiance et le mutisme, voici qu'il a droit à la parole. Petit à petit, il prend conscience qu'il a atteint profondément des personnes semblables à ses victimes. De plus, la présence attentive des représentant(e)s de la communauté fait fondre l'amertume et la crainte qu'il a nourries envers la société. »*

Thérèse de Villette, co-fondatrice du CSJR

Centre de services de justice réparatrice  
Rédacteurs : Josua Koschig et Estelle Drouvin